

Concession de licences relatives à l'information émanant du secteur public Cadre général et principales questions

Conférence internationale de l'OMPI sur le droit d'auteur et la gestion de l'information
émanant du secteur public à l'intention des pays les moins avancés et des pays en
développement

Nairobi, 14 juin 2019

Cristiana Sappa

Maître de conférences en droit des entreprises – Coordinatrice de la filière Droit
Iéseg School of Management – Département de management
c.sappa@ieseg.fr

Droit d'auteur dans le domaine de l'information émanant du secteur public

- I. Remarques liminaires
- II. Quelles options?
- III. Enjeux et possibilités

Droit d'auteur dans le domaine de l'information émanant du secteur public

I. Remarques liminaires

A. Licences

Accord formel donnant la permission d'utiliser ou de faire quelque chose

Licences de droit d'auteur et licences relatives à l'information émanant du secteur public
(autre chose...?)

B. Quand?

Nemo plus iuris in alium transferre potest quam ipse habet
(concrètement...?)

Droit d'auteur dans le domaine de l'information émanant du secteur public

I. Remarques liminaires

C. Qui?

Local c. national/Fédéral

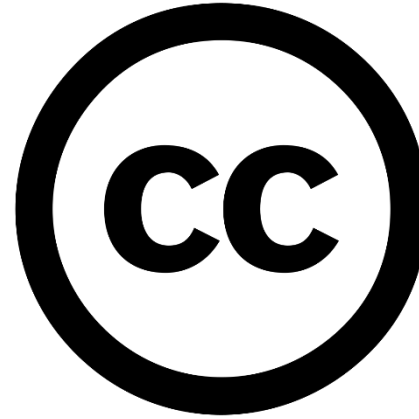
D. Comment?

Que doivent/peuvent faire les bénéficiaires du secteur public?

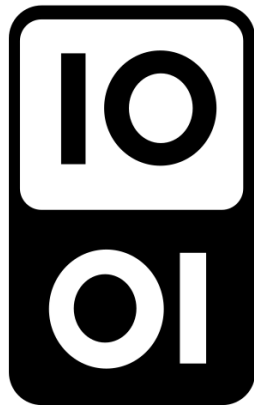
Droit d'auteur dans le domaine de l'information émanant du secteur public

II. Quelles options?

A. Licences standard



B. Licences ad hoc



Open Government Licence
for public sector information

Droit d'auteur dans le domaine de l'information émanant du secteur public

III. Enjeux et possibilités

A. Enjeux non juridiques

- i. Techniques
- ii. Financiers
- iii. Structurels
- iv. Culturels



Droit d'auteur dans le domaine de l'information émanant du secteur public

III. Enjeux et possibilités

B. Enjeux purement juridiques

1. Principales questions que les licences devraient régir

Droits et conditions, responsabilité, droits des tiers, compatibilité, droit applicable, définitions. D'autres clauses peuvent régir les garanties, généralement avec une clause de non-responsabilité, les modifications (possibles ou non), l'approbation (ou non), le respect de la vie privée, le droit à l'image (le cas échéant), la sécurité, les données personnelles, les taxes et les coordonnées.

Droit d'auteur dans le domaine de l'information émanant du secteur public

III. Enjeux et possibilités

B. Enjeux purement juridiques

2. Interopérabilité

a. au sein d'une même catégorie de licences

b. entre différents types de licences

Droit d'auteur dans le domaine de l'information émanant du secteur public



Droit d'auteur dans le domaine de l'information
émanant du secteur public

THANK YOU!

MERCI!

Asante!

c.sappa@ieseg.fr